

JEU LANCEMENT NOUVEAU SITE CERP ROUEN FORMATION DU 16 MAI AU 22 MAI 2022

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société :

CERP Rouen Formation, Société par Actions Simplifiée au capital de €300.000,00, dont le siège social est situé 39 rue des augustins 76000 ROUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 810 700 534 et représentée par Mme Kareen MAZEAU, en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée « CERP Rouen Formation »

Organise un jeu intitulé « Grand jeu nouveau site CERP Rouen Formation », dans le cadre de la sortie de son nouveau site internet <https://public.cerprouenformation.fr>.

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à chercher sur le site internet <https://public.cerprouenformation.fr> les réponses aux 2 questions suivantes :

1. Combien de formations présentielles DPC propose CERP Rouen Formation ?
2. Quelle est la 1^{ère} valeur de CERP Rouen Formation ?

Dans le cadre du jeu, les 10 premières personnes à donner la réponse à ces 2 questions (réponses correctes) remporteront une réduction sur l'achat d'une formation non DPC (présentielle, classe virtuelle ou e-learning) de l'ordre de 30% sur le prix de la formation.

Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 16 mai au 22 mai 2022 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France et travaillant en officine. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Pour communiquer ses réponses, le participant doit se rendre sur le formulaire Google forms suivant :

« <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScGIL0L8eHxz9CPXPWrBwsnv9Z4KyvuidPwB1YR> »

askHa1lv-w/viewform ». Il doit renseigner les deux réponses puis ses coordonnées : nom, prénom, fonction, code client (si client du groupe astera), adresse électronique et téléphone pour pouvoir être contacté.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si les réponses aux questions sont erronées. Toutes informations d'identité, d'adresses renseignées dans le formulaire qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les 10 premières personnes à répondre chronologiquement et correctement aux 2 réponses via le formulaire google forms seront désignées comme gagnantes.

Article 6 : Désignation de l'offre à gagner

Chaque gagnant remporte une réduction de 30% sur le prix d'une formation NON DPC achetée et facturée parmi toute l'offre de formation de CERP Rouen Formation quel que soit le mode de formation : e-learning, présentiel, classe virtuelle et formation mixte. La réduction de 30% est appliquée directement au moment de la facturation sur le prix catalogue de la formation pour les modes de formations suivants : présentiel, classe virtuelle et mixte. Pour le e-learning, le gagnant sera facturé du montant total de la formation et bénéficiera ensuite d'un avoir de 30% sur le prix de la formation commandée.

Article 7 : Information des gagnants

Chaque gagnant sera informé par mail à partir du 24 mai 2022. Ce mail sera à présenter à CERP Rouen Formation au moment de l'inscription pour bénéficier de la remise.

Article 8 : Application de l'offre

Les 10 gagnants bénéficieront de l'offre de moins 30% sur l'achat d'une formation non DPC une fois celle-ci suivie et facturée sur l'année 2022. La remise ne pourra pas s'appliquer si la formation n'est pas terminée ou suivie par le participant.

Pour que la remise soit appliquée le participant devra se manifester auprès de CERP Rouen Formation par mail au moment de son inscription en stipulant qu'il bénéficie d'une remise.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Offre non utilisée :

A l'issue de la date du 31/12/2022, l'offre de remise sera considérée comme caduque et ne pourra être accordée.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

L'offre attribuée est personnelle et non transmissible. En outre, l'offre ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de contactformation@cerprouenformation.fr

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de désigner les gagnants, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et d'appliquer la remise, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : CERP Rouen Formation – 39 rue des Augustins – 76 000 Rouen.

Aucune contestation ne sera prise en compte après la clôture du Jeu soit le 23 mai 2022.

Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : « [https:// public.cerprouenformation.fr/nouveau-site-internet-cerprouen-formation/](https://public.cerprouenformation.fr/nouveau-site-internet-cerprouen-formation/)».

Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à contactformation@cerprouenformation.fr.